



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

bouchers-charcutiers

Question écrite n° 91805

Texte de la question

M. Alain Marty attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur les revendications exprimées par les bouchers charcutiers. En effet, avec ses 20 000 entreprises, 8 000 apprentis et 80 000 effectifs engagés dans la profession, la boucherie artisanale fait partie des circuits courts de commercialisation de plus en plus privilégiés par les consommateurs. Cependant, le secteur peine à recruter du personnel alors même que les offres d'emploi sont nombreuses. Les boucheries traditionnelles risquent alors de disparaître si aucun effort n'est entrepris pour contribuer à la création et à la reprise de ces commerces de proximité. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour répondre à cette situation et favoriser ainsi le maintien et le développement des boucheries charcuteries artisanales.

Texte de la réponse

Le secteur de la boucherie offre actuellement 4 000 emplois. Par ailleurs, 50 % des chefs d'entreprise ont plus de 50 ans. Dans le même temps, le secteur de la boucherie enregistre une progression régulière des contrats d'apprentissage depuis 4 ans (+ 22 % de contrats signés en 2014 par rapport à 2013). Les Centres de formation des apprentis forment environ, chaque année, 8 500 jeunes apprentis bouchers, répartis sur toute la France. Ces postes bien rémunérés présentent des perspectives d'évolution de carrière pour les jeunes. Le Gouvernement prend en compte ces différents paramètres dans ses politiques en faveur de l'emploi, de la formation et du développement des entreprises. En sus des engagements du Gouvernement dans le cadre Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi, plusieurs dispositifs incitatifs ont été mis en place pour atteindre le nombre de 500 000 apprentis à horizon 2017, et qui doivent encore renforcer la dynamique déjà favorable dans des secteurs tels que la boucherie-charcuterie. Concernant la transmission et la reprise des entreprises, le ministre de l'économie, de l'industrie du numérique et la secrétaire d'Etat au commerce, à l'artisanat, à la consommation et à l'économie sociale et solidaire ont réuni pour la première fois à Bercy, le 5 novembre dernier, le comité de pilotage Transmission et Reprise d'entreprise. Ce comité, qui réunit les représentants des réseaux d'accompagnement, des chambres consulaires, des organisations professionnelles, Pôle emploi, les financeurs ou encore l'Agence France Entrepreneurs, a pour mission d'assurer le suivi et l'évaluation de la politique de soutien à la transmission-reprise des TPE/PME et de veiller à la mise en œuvre coordonnée des actions nationales et régionales. Le comité de pilotage a confié aux Préfets de Région, en lien avec l'Association des régions de France, la mission de décliner l'initiative sur les territoires et d'encourager les partenariats entre acteurs privés et publics.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marty](#)

Circonscription : Moselle (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91805

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [15 décembre 2015](#), page 40

Réponse publiée au JO le : [19 avril 2016](#), page 3381